

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
A
MADAME ET MESSIEURS LES WALIS
ET GOUVERNEURS DES PREFECTURES ET PROVINCES

Objet : “Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales”.

Référence : Circulaire N° 211 du 9 mars 2020.

Par la circulaire sus référencée, un appel à projets afférent au “ *Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales* ” a été lancé pour une période de trois mois, allant du 9 mars au 9 juin 2020, et ce en vue du renforcement des liens de coopération, de partenariat et d'échanges entre les Collectivités Territoriales marocaines et leurs consœurs africaines.

Toutefois, tenant compte de la situation exceptionnelle et inhabituelle engendrée par la pandémie du COVID-19 et afin de garantir les meilleures conditions de réussite de cette initiative, il a été décidé, à titre exceptionnel, de proroger le délai de dépôt des dossiers de trois (03) mois.

Ainsi, le nouveau délai de réception par cette Direction Générale des demandes de soutien du Fonds, selon les mêmes conditions prévues par le règlement de l'appel à projets, est désormais fixé au **9 Septembre 2020**.

Aussi, Madame et Messieurs les Walis et Gouverneurs des Préfectures et Provinces sont-ils invités à informer les Collectivités Territoriales relevant de leurs commandements de cette prolongation.

Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation
Le Wali, Directeur Général
des Collectivités Locales

Signé : Khalid SAFIR